

# Conditions générales de vente (CGV)



# Table des matières

1. Dispositions générales	3
2. Solutions	3
3. Communications entre les Parties	4
4. Garantie satisfaite ou remboursée	4
5. Facturation et modalités de paiement	5
6. Garanties et obligations du Client	6
7. Garanties et obligations de 2itea	9
8. Responsabilité du Client	10
9. Responsabilité de 2itea	10
10. Durée et fin du contrat	11
11. Confidentialité	12
12. Propriété intellectuelle	13
13. Autres dispositions	13
14 Droit applicable et for	14

N° IDE & TVA : CHE-424.994.481 Conditions Générales de Vente



# 1. Dispositions générales

- 1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à la relation juridique entre la société 2itea Sàrl (ci-après « 2itea ») et toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public utilisant une Solution de 2itea (ci-après « Client »).
- 1.2. En concluant un contrat avec 2itea, respectivement en utilisant une ou plusieurs de ses Solutions, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte pleinement et sans réserve.
- 1.3. Les CGV font partie intégrante du contrat conclu avec le Client et sont librement accessibles sur le site https://2itea.ch. En cas de contradiction sur un point entre les CGV et le contrat, ce dernier prévaudra concernant ce point.
- 1.4. Les termes commençant par une majuscule ont le sens défini dans le cadre des présentes CGV, ou, à défaut, par la définition donnée dans le Lexique de 2itea disponible sur le site https://2itea.ch.
- 1.5. Seule la version française des présentes CGV a force probante entre 2itea et le Client et fera foi en cas de litige.

#### 2. Solutions

- 2.1. 2itea propose à ses Clients les Solutions décrites sur son site <a href="https://2itea.ch">https://2itea.ch</a>, chaque Solution étant régie par des Conditions Particulières (ci-après « CP ») lesquelles sont librement accessibles sur le même site.
- 2.2. En concluant un contrat avec 2itea, respectivement en utilisant une de ses Solutions, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CP idoines et les accepte pleinement et sans réserve.
- 2.3. Les CP idoines font partie intégrante du contrat conclu avec le Client.
- 2.4. 2itea est à tout moment en droit de faire appel à des tiers dans la fourniture de ses Solutions.
- 2.5. 2itea est en droit d'effectuer à tout moment des travaux de maintenance qui peuvent entraîner des interruptions temporaires des Solutions. 2itea fait en sorte que ces travaux de maintenance soient les plus courts possible et que les Clients concernés soient si possible préalablement informés via une notification par courriel.
- 2.6. 2itea est en droit d'effectuer à tout moment des mises à jour de sécurité ou des modifications des composants du système et des applications qui peuvent entraîner des interruptions temporaires des Solutions, et ce sans devoir en informer le Client.



#### 3. Communications entre les Parties

- 3.1. Lors du contact avec la société 2itea, le Client doit fournir certaines informations permettant son identification mais au minimum : nom, prénom, adresse électronique, adresse physique et numéro de téléphone valide via lequel le Client est accessible (ciaprès « les Coordonnées »).
- 3.2. Pour les entreprises Clientes, celles-ci s'engagent en sus à communiquer le nom de leur entreprise et désigner un interlocuteur responsable envers 2itea qui engage et représente pleinement l'entreprise Cliente concernée, avec les informations permettant son identification conformément au point 3.1.
- 3.3. Sauf disposition contraire ou accord particulier, les communications entre les parties pourront se faire valablement par l'un des moyens suivants :
  - Pour 2itea : par courriel ou par courrier recommandée avec accusé de réception aux Coordonnées fournies par le client ou via la plateforme https://support.2itea.ch.
  - Pour le Client: par courriel à <u>support@2itea.ch</u>, via la plateforme <u>https://support.2itea.ch</u> ou par courrier recommandée avec accusé de réception à l'adresse de 2itea Sàrl, Rue des Métiers 4, 1008 Prilly.
- 3.4. Le Client comprend et accepte que 2itea envoie des notifications importantes notamment par courriel en utilisant les Coordonnées fournies par le Client et s'engage à en prendre connaissance et à y répondre aussi vite que possible, étant notamment donnée qu'une communication efficiente avec 2itea est essentielle à la bonne exécution des Solutions. Tout communication qui serait non suivie de réaction par le Client dans un délai d'un mois sera considérée comme lue et acceptée par le Client quant à toute conséquence ultérieure.

#### 4. Garantie satisfaite ou remboursée

- 4.1. 2itea offre une garantie de satisfaction de 30 jours sur les Solutions suivantes :
  - Hébergement Web
  - Hébergement mail
  - tDrive
- 4.2. Cette garantie ne s'applique que sur la première commande de chaque Solution. Pour bénéficier de cette garantie, le Client doit résilier le Solution concernée en faisant une demande par courriel de remboursement dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de disponibilité de la Solution (la date d'envoi du courriel d'activation faisant foi). Le Client sera alors remboursé du montant versé dans un délai de 30 jours au plus sur le moyen de paiement utilisé.

2itea Sàrl 4/14



## 5. Facturation et modalités de paiement

- 5.1. Les tarifs des Solutions de 2itea sont ceux prévus par le contrat entre les parties, ou à défaut sont ceux publiés sur le site <a href="https://2itea.ch">https://2itea.ch</a>. De manière générale, les tarifs prévus ou publiés sont HT (hors taxe, soit TVA non comprise) et la TVA est facturée en sus selon les taux en vigueur à la date de la facture.
- 5.2. L'obligation de paiement du Client pour les Solutions de 2itea commence au moment de la conclusion du contrat.
- 5.3. 2itea envoie au Client la facture idoine par courriel selon les Coordonnées communiquées par le Client et ce dernier est tenu sauf accord contraire de 2itea de payer la facture d'avance (avant la fourniture des Solutions) et par virement bancaire.
- 5.4. Si le Client ne règle pas une facture dans le délai imparti, 2itea l'invite à effectuer le paiement dû dans les 10 jours (1<sup>er</sup> rappel de paiement), puis cas échéant l'invite à nouveau effectuer le paiement dû dans les 5 jours (2<sup>ème</sup> rappel de paiement). 2itea se réserve le droit de facturer au Client des frais de rappel de CHF 10.- HT pour chaque rappel de paiement.
- 5.5. Si le Client ne règle pas une facture dans le délai imparti après deux rappels de paiement, 2itea est en droit de suspendre ses Solutions (si elle les a déjà fournies) et/ou de résilier avec effet immédiat le contrat et de recouvrer ses créances ouvertes par toute voie légale utile notamment par le biais d'une agence de recouvrement. Le Client s'engage à assumer tous les coûts qui s'inscrivent dans ce contexte. La résiliation avec effet immédiat et/ou la suspension des Solutions ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité par 2itea et cette dernière ne sera aucunement responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient en découler (notamment perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus, ou de profits).
- 5.6. Les frais de virement bancaire sont dépendants de la banque émettrice de l'ordre et ces frais sont à la seule charge du Client lequel ne peut les déduire du montant dû à 2itea.
- 5.7. La compensation de créances réciproques des parties est exclue.



## 6. Garanties et obligations du Client

- 6.1. Le Client garantit qu'il a la capacité et les pouvoirs nécessaires pour conclure le contrat avec 2itea et l'exécuter valablement, de même que pour utiliser tout le Contenu, matériel et données soumis à 2itea.
- 6.2. Le Client garantit fournir à 2itea des informations toujours véridiques, exactes et complètes et s'engage à veiller seul à ce que les informations sur le Client enregistrées chez 2itea soient maintenues à jour, véridiques, exactes et complètes pendant toute la durée du contrat.
- 6.3. Le Client garantit qu'il n'existe aucun obstacle légal ou effectif pour la fourniture des Solutions par 2itea et qu'il ne viole aucun droit de tiers et ne contrevient pas aux bonnes mœurs en utilisant lesdites Solutions.
- 6.4. Le Client s'engage à maintenir à jour d'un point de vue technique les applications et logiciels qu'il utilise (aussi bien au niveau du serveur que du Client) et à effectuer régulièrement leur maintenance et leur mise à jour. Le Client s'engage à respecter les seuils d'espace de stockage définis par 2itea et à supprimer du serveur les applications et logiciels qui ne sont plus nécessaires ou utilisés.
- 6.5. Le Client s'engage à prendre les mesures nécessaires pour la protection de ses données et est seul responsable de cette dernière. Le Client s'engage notamment à choisir un mot de passe adéquat, à le renouveler régulièrement, à le conserver avec vigilance et à le protéger contre tout accès de tiers non autorisé. Les mots de passe ou autres paramètres d'identification communiqués par 2itea sont destinés à l'utilisation personnelle du Client et doivent être traités de manière confidentielle. 2itea peut compter sur le fait que chaque personne utilisant un paramètre d'identification possède également l'autorisation de l'utiliser. De plus, le Client s'engage à se déconnecter correctement de la plateforme de 2itea pour terminer sa session.
- 6.6. Dans le cadre d'offres de nature commerciale, le Client s'engage en outre à indiquer, dans les mentions légales de son site internet hébergé par 2itea, l'adresse postale valide de la personne responsable du contenu du site internet concerné, ainsi qu'à effectuer immédiatement toutes les modifications s'y rapportant.
- 6.7. Le Client est le seul responsable des Contenus (langue, images, sons, programmes, bases de données, fichiers audio ou vidéo, etc.) qu'il fait lui-même (et avec le tiers avec qui il communique) transmettre ou traiter via 2itea, qu'il diffuse ou qu'il met à disposition, ainsi que des références (notamment les liens) à de tels Contenus. 2itea n'est pas tenu de contrôler les Contenus rendus accessibles par le Client.
- 6.8. En utilisant les Solutions de 2itea, le Client s'engage à ne rendre accessibles que des Contenus autorisés et légaux. Sont notamment interdits les Contenus fondés sur un comportement interdit au sens des points 6.12 et 6.13.
- 6.9. Tout conflit entre les copropriétaires d'un compte, ou entre le Client et des tiers, à propos de l'utilisation d'un compte ou des Contenus diffusés par le site internet du Client est exclusivement l'affaire des copropriétaires ou du Client et des tiers. Les requêtes ou plaintes adressées à 2itea dans ce contexte sont transmises par 2itea aux (autres) copropriétaires ou au Client pour résolution.

2itea Sàrl 6/14



- 6.10. Le Client s'engage à combler les lacunes sécuritaires des programmes qu'il a installés dans un délai raisonnable. De plus, le Client s'engage à prendre des mesures contre l'enregistrement ou le transfert automatique de contenus non souhaités.
- 6.11. Le Client est le seul responsable de la sauvegarde de ses données et est conscient de devoir disposer en permanence d'une copie à jour des Contenues transmis à 2itea ; 2itea recommande au Client de sauvegarder régulièrement ses données afin d'éviter leur perte et n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration des Contenus.
- 6.12. Le Client garantit et s'engage à respecter, en sus de toutes les dispositions contractuelles le liant avec 2itea, le droit suisse et étranger applicable notamment en matière de droit pénal, de droit de la personnalité, de droit de la protection des données, de droit de la propriété intellectuelle et de droit de la concurrence. Est notamment interdit au Client ce qui suit :
  - commission d'une infraction (fraude, criminalité informatique, blanchiment d'argent, violation de secrets professionnels, falsification de documents, violence et menaces à l'encontre d'autorités et de fonctionnaires, jeux de hasard interdits, etc.); participation à une infraction (concours, incitation, complicité) ou cession des Solutions ou produits utilisés par 2itea à un tiers pour que celui-ci commette une infraction;
  - violation des dispositions de la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), y compris de l'obligation d'indiquer des mentions légales conformément à l'art. 3 al. 1 let. s ch. 1 de la LCD;
  - odiffusion ou mise à disposition de contenus contraires au droit pénal ou civil (représentations de la violence, pornographie dite douce ou dure, incitation à porter atteinte à la paix publique, atteinte à la liberté de croyance et de culte, discrimination raciale, atteinte à l'honneur, calomnie, atteinte à la personnalité, etc.). Sont aussi interdites les références (par ex. les liens, les bannières) à de tels contenus. Outre les dispositions légales, la mise à disposition de pornographie dite douce est généralement déclarée interdite, notamment si le Client installe des barrières efficaces qui n'autorisent l'accès au contenu concerné qu'à des personnes de plus de 16 ans;
  - référence, enregistrement ou diffusion non autorisés de contenus légalement protégés (notamment par les droits personnels, d'auteurs, des marques, de protection des données personnelles, de conception et/ou des brevets).
  - envoi d'e-mails identiques à un grand nombre de destinataires sans l'accord préalable desdits destinataires (« Opt in »), sans indication correcte de l'identité de l'expéditeur ou sans indication de possibilité simple et gratuite de refus (« Opt out» ) (« spamming »). Il est également interdit au Client d'utiliser, d'enregistrer, de proposer ou de recommander des instruments ou méthodes servant aux envois de ce type. Est exceptionnellement autorisé l'envoi d'informations sur les marchandises et Solutions sans Opt in préalable du destinataire lorsque le destinataire concerné est déjà client de l'expéditeur et lorsque le message contient des informations sur des marchandises et Solutions semblables à ceux que le destinataire s'est déjà procurés, ainsi qu'une possibilité d'Opt out (art. 3, al. 1 let. O de la LCD).
- 6.13. Il est également interdit au Client de violer la sécurité du système et du réseau, notamment par un accès non autorisé à ou utilisation non autorisée de données, systèmes et éléments de réseaux, par un examen de la vulnérabilité de la compétence du système

2itea Sàrl 7/14



ou réseau sans accord préalable (« scanning »), par une tentative de contournement des mesures de sécurité et les autorisations d'accès sans avoir obtenu le consentement préalable écrit de l'intéressé, par une surveillance non autorisée du trafic des données sans autorisation écrite préalable des autorités compétentes ou du propriétaire du réseau (« sniffing »), par une atteinte aux systèmes de 2itea et de ses Clients, notamment au moyen de bombardements de messagerie, d'envois en masse ou d'autres tentatives de surcharger le système (« flooding »), par des manipulations d'informations de commande au sein de paquets TCP/IP (« packet header »), par ex. des adresses TCP/IP ou d'une information de la partie commande (par ex. adresse du destinataire/de l'expéditeur), dans un message électronique.

- 6.14. Le Client s'engage à prendre des mesures adéquates de prévention des comportements interdits au sens des points 6.12 et 6.13. Si le Client constate ou soupçonne un comportement potentiellement interdit au sens décrit, il doit le signaler immédiatement à 2itea conformément au point 7.4. 2itea est en droit, mais n'a aucune obligation, de contrôler la légalité de l'utilisation des Solutions par le Client ainsi que des Contenus rendus accessibles par le Client.
- 6.15. Ne sont autorisés qu'avec l'approbation écrite préalable de 2itea l'installation et l'exécution d'applications/scripts gourmands en ressources sur les serveurs de 2itea, les téléchargements gourmands en ressources et les autres utilisations gourmandes en ressources de l'hébergement par le Client qui peuvent nuire au fonctionnement normal ou à la sécurité du réseau fourni par 2itea dans le cadre de ses services d'hébergement. 2itea est toujours en droit de révoquer avec effet immédiat une autorisation émise pour des raisons de sécurité d'exploitation de l'infrastructure et d'interdire, avec effet immédiat également, l'utilisation des applications/logiciels concernés.
- 6.16. Il est interdit au Client d'installer et d'exécuter les applications suivantes: 1) logiciels peerto-peer; 2) archives de téléchargement; 3) scanneur réseau; 4) logiciels/scripts/applications de bruteforce; 5) processus ou scripts (tels que PHP ou CGI), qui surchargent le CPU et/ou consomment les ressources de 2itea de manière excessive aux dépens d'autres clients (par ex. scripts de chat, de proxy, scripts défectueux ou mal programmés qui ne peuvent être terminés correctement après l'exécution); 6) logiciels VoIP; 7) applications qui écoutent les connexions réseau entrantes, même si l'application a reçu l'autorisation (par ex. services BitTorrent, Internet Relay Chat [IRC] Bots ou IRC Bouncer [BNC]); 8) services liés à IRC; 9) émulation de terminal.
- 6.17. La liste mentionnée au point 6.16 n'est pas exhaustive et le Client est tenu d'obtenir l'autorisation écrite correspondante de 2itea avant l'installation d'une application potentiellement interdite.
- 6.18. 2itea peut proposer à ses Clients des Produits Tiers ainsi que différentes prestations complémentaires de tiers, sous la seule responsabilité du Client. En utilisant des Produits Tiers ou prestation complémentaire, le Client accepte et s'engage à respecter les conditions de licence, les conditions générales et les conditions d'utilisation en viqueur des Produits Tiers ou des prestations complémentaires de tiers, et/ou les conditions de 2itea ou du fournisseur tiers concerné mentionnées sur la page d'offre concernée.
- 6.19. Le client s'engage à adopter une conduite adéquate, cordiale et respectueuse dans ses relations avec 2itea. Cette dernière se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes

8/14



- des Clients et/ou de résilier immédiatement le contrat en cas de comportement injurieux, insultant ou humiliant.
- 6.20. Toutes les garanties et obligations contractuelles à la charge du Client incombent de la même façon à son interlocuteur responsable ainsi qu'à toute personne sous sa supervision (notamment ses organes, représentants, employés, sous-traitants, auxiliaires, substituts, tiers, etc.) (ci-après regroupés sous le terme « Supervisés ») et le Client garantit que ceuxci les respectent et les respecteront.

## 7. Garanties et obligations de 2itea

- 7.1. 2itea s'engage à fournir ses Solutions de manière diligente et fidèle. 2itea ne répond qu'à une obligation de moyen et non de résultat.
- 7.2. 2itea met à disposition du Client un service d'assistance technique disponible en français. Ce service non surtaxé est joignable par téléphone, courriel ou depuis le compte du Client sur <a href="https://support.2itea.ch">https://support.2itea.ch</a>; les horaires sont mentionnés sur le site <a href="https://2itea.ch">https://2itea.ch</a>.
- 7.3. L'assistance technique n'est apportée qu'aux personnes préalablement enregistrées en tant que Client ou interlocuteur responsable ou mentionnées comme contact technique autorisé.
- 7.4. Le Client s'engage à informer immédiatement 2itea sur la plateforme <a href="https://support.2itea.ch">https://support.2itea.ch</a> par une réclamation de tout éventuel manquement, problème ou interruption (ci-après « Problèmes ») qu'il aurait constaté dans l'utilisation des Solutions (y compris tous les cas d'utilisation contraire de Solutions à la loi ou au contrat, par le Client lui-même ou des Supervisés), ainsi qu'à soutenir 2itea dans la résolution des problèmes dans la mesure de ses possibilités.
- 7.5. La réclamation doit décrire de manière précise et détaillée les Problèmes invoqués et le Client est tenu d'accorder à 2itea un délai d'au moins 30 jours pour l'identification et la résolution de ceux-ci. Sous réserve du point 9, les frais d'identification et de résolution des Problèmes sont à la charge du Client.
- 7.6. 2itea ne fournit aucune garantie au Client concernant :
  - o la disponibilité ininterrompue du site internet du Client qu'elle héberge ;
  - la disponibilité ininterrompue à un moment donné des Solutions ;
  - la disponibilité, qualité et performance de l'infrastructure des télécommunications des fournisseurs de réseaux et de Solutions de télécommunications;
  - la transmission correcte, inchangée, complète, ininterrompue et ponctuelle des données au sein des réseaux de télécommunication, en particulier d'internet;
  - les Produits Tiers ou les prestations complémentaires de tiers ;
  - l'attribution effective d'un nom de domaine commandé au Client et/ou qu'il soit dépourvu de droits de tiers et/ou soit durable.



# 8. Responsabilité du Client

- 8.1. Le Client est entièrement responsable envers 2itea de tous les dommages engendrés par le non-respect des obligations contractuelles et/ou d'une utilisation non conforme des Solutions par le Client et/ou ses Supervisés.
- 8.2. Le Client s'engage à indemniser intégralement 2itea pour toutes les réclamations, demandes, responsabilités, coûts et/ou dépenses, etc. déposés contre 2itea par des tiers suite à un comportement illégal et/ou interdit au sens des points 6.12 et/ou 6.13. Cette obligation d'indemnisation du Client s'étend notamment à tous les frais générés par une représentation juridique adéquate de 2itea en raison d'une procédure ouverte à son encontre ou à l'encontre d'un de ses auxiliaires ou substituts à ce titre. Le Client s'engage en outre à soutenir 2itea lors d'une éventuelle procédure et à coopérer pleinement avec 2itea.

# 9. Responsabilité de 2itea

- 9.1. La responsabilité de 2itea envers le Client se limite aux dommages directs causés de manière intentionnelle ou par négligence grave, dans les limites de la loi.
- 9.2. 2itea n'est en particulier pas responsable des dommages causés par ses auxiliaires ou substituts, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de 2itea, dans les limites de la loi.
- 9.3. 2itea n'est en particulier pas responsable :
  - des dommages indirects ou consécutifs (perte de profit, arrêt de production, préjudice de réputation et dommages engendrés par la perte de données, notamment suite à un enregistrement ou transfert erroné ou tardif de noms de domaine);
  - des dommages découlant de circonstances pour lesquelles 2itea ne peut être tenue responsable, notamment d'un cas de force majeure, d'interventions d'autorités, de grèves, d'insurrections, de guerres ou de catastrophes naturelles ou d'une utilisation non conforme des Solutions par le Client, ses Supervisés ou de tiers;
  - des dommages encourus par le Client en raison de non-disponibilité ou de disponibilité limitée, de retards, de non livraison ou de non-expédition d'informations (par ex. emails), d'erreurs de transmission ou d'interruptions d'exploitation;
  - des dommages encourus par le Client en raison d'une information incorrecte ou fausse diffusée via 2itea;
  - des dommages qui surviennent lors de l'utilisation de Produits Tiers ou de services de prestataires tiers:
  - des dommages qui surviennent car des tiers utilisent de manière abusive les Solutions ou infrasctures, réseaux et autres de 2itea ou le site internet du Client, ou y interviennent sans autorisation (par ex. attaques de virus informatiques, attaques DDoS, attaques de piratage ou envois non autorisé d'e-mails), cette exclusion de responsabilité comprenant aussi les dommages encourus par le Client en raison des mesures de défense prises par 2itea pour se protéger de telles attaques de tiers (par ex. blocage de l'accès au site internet du Client afin de protéger l'infrastructure de 2itea ou des sites Internet d'autres clients contre les attaques DDoS);

2itea Sàrl 10/14



- des lacunes de sécurité et défauts du réseau de télécommunication, de câbles ou de satellites et d'Internet;
- o des pertes ou détériorations des Contenus du Client.
- 9.4. En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être mis à la charge de 2itea si sa responsabilité devait être engagée est limité aux montants versés par le Client à 2itea pour la Solution pour laquelle la responsabilité de 2itea aura été retenue.

#### 10. Durée et fin du contrat

- 10.1. La durée du contrat pour la Solution concernée est celle prévue par le contrat entre les parties.
- 10.2. Le contrat peut être résilié par chacune des parties pour la fin d'un mois moyennant un préavis de trois mois par un des modes de communication prévu au point 3.3.
- 10.3. A défaut de résiliation, le contrat pour la Solution concernée se renouvelle automatiquement pour la même durée que celle prévue du contrat.
- 10.4. En cas de résiliation du contrat, le Client ne bénéficie pas de droit au remboursement des frais déjà payés pro rata temporis et est toujours tenu de payer l'intégralité des frais dus pour les Solutions jusqu'à la fin du contrat.
- 10.5. 2itea se réserve le droit de résilier le contrat avec effet immédiat pour de justes motifs après un avis notifié par courriel. Sont notamment considérés justes motifs les cas suivants, lorsque :
  - le Client viole ses obligations contractuelles, notamment en utilisant de manière illégale les Solutions de 2itea ou en adoptant un comportement interdit au sens des points 6.12 et/ou 6.13, ou lorsque 2itea a des raisons de soupçonner l'existence d'une telle violation;
  - une procédure a été engagée contre le Client pour cas de faillite ou d'insolvabilité;
  - 2itea est appelée à arrêter ses Solutions pour le Client par une décision d'une autorité;
  - 2itea est susceptible de se rendre elle-même juridiquement responsable ou punissable;
  - le Client ne règle pas une facture après un deuxième rappel de paiement dans le délai imparti ;
  - 2itea est exposée à un risque de préjudice de réputation ; et/ou
  - il existe un risque sur la sécurité, l'intégrité, la stabilité ou la disponibilité des Solutions, infrastructures, logiciels, réseaux, données et autres propriétés de 2itea.
- 10.6. Au lieu de résilier le contrat avec effet immédiat pour justes motifs au sens du point 10.5, 2itea peut également, à sa seule discrétion, suspendre partiellement ou totalement les Solutions concernées par avis donné par courriel.
- 10.7. En cas de résiliation du contrat avec effet immédiat pour de justes motifs par 2itea ou en cas de suspension des Solutions concernés, le Client est toujours tenu envers 2itea de régler tous les montants dus pour les Solutions jusqu'à la fin ordinaire du contrat et cas

2itea Sàrl 11/14



- échéant de l'indemniser pour l'ensemble des coûts supplémentaires engendrés dans le cadre de la résiliation avec effet immédiat.
- 10.8. La résiliation avec effet immédiat pour de justes motifs ou la suspension des Solutions ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité ou remboursement par 2itea et cette dernière ne sera aucunement responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient en découler (notamment perte d'une chance, de contrats, d'affaires, de revenus, ou de profits).
- 10.9. Le Client a le droit de résilier avec effet immédiat le contrat par courriel s'il a, conformément au point 7.4 et 7.5, adressé une réclamation précise et détaillée sur des Problèmes qui ne sont pas imputables au Client (ou à ses Supervisés) et que 2itea ne résout pas ceux-ci dans un délai de 30 jours. Dans ce cas, 2itea remboursera au Client ce qu'il a payé pour les Solutions au prorata de la période pendant laquelle le Client ne peut pas utiliser la Solution en raison de la résiliation. Le Client reconnaît et accepte que 2itea n'accorde en outre aucune indemnisation, sous réserve du point 9.
- 10.10. A la fin du contrat, il incombe au Client seul de récupérer et sauvegarder par ses soins le Contenu lui appartenant. 2itea se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de conserver des données des Clients pendant une durée maximale de six mois après la fin du contrat.

#### 11. Confidentialité

- 11.1. La politique de confidentialité de 2itea est disponible sur son site https://2itea.ch. 2itea traite des données personnelles comme décrit dans la politique de confidentialité de 2itea, conformément aux éventuels accords complémentaires conclus avec le Client et dans le respect des lois applicables en matière de protection des données.
- 11.2. 2itea et le Client s'engagent à traiter comme confidentiel l'ensemble des informations qui ne sont pas de notoriété publique ou qui ne sont pas accessibles au public et qui lui deviennent accessibles lors de la préparation, conclusion et de l'exécution du contrat. En cas de doute, les informations doivent être traitées de manière confidentielle.
- 11.3. Cette obligation de confidentialité demeure après la fin du contrat.
- 11.4. Les parties se réservent le droit de révéler à toute autorité compétente des informations confidentielles qui doivent lui être communiquées parce que la loi, un tribunal compétent ou une entité gouvernementale l'exigent.
- 11.5. 2itea se réserve le droit dans le cas d'une poursuite ou d'une procédure judiciaire contre le Client de révéler toute information confidentielle et/ou moyen de preuve qu'elle jugerait utile à son conseil juridique et à l'autorité compétente.
- 11.6. Sauf avis contraire du Client communiqué à 2itea par courriel, 2itea pourra se prévaloir de la relation commerciale entre le Client et 2itea sur son site https://2itea.ch ou lors de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés. Pour tout autre support, un accord devra être soumis au préalable avec le Client.
- 11.7. 2itea se réserve le droit d'utiliser le contenu de ses bases de données pour ses propres communications (incidents techniques, nouvelles prestations, etc.) à destination de ses Clients.

2itea Sàrl 12/14



11.8. 2itea ne demandera jamais au Client son mot de passe via un appel téléphonique ou un courrier électronique.

# 12. Propriété intellectuelle

- 12.1. Les Clients reçoivent le droit incessible et non exclusif d'utilisation et d'exploitation des Solutions concernées pour la durée du contrat.
- 12.2. Tous les droits de propriété intellectuelle existant ou naissant à l'exécution du contrat et portant sur les services et produits de 2itea (par ex. programmes, modèles, données, plateforme, etc.) sont détenus par 2itea ou par les tiers engagés par 2itea.

# 13. Autres dispositions

- 13.1. 2itea se réserve le droit de modifier sans préavis, à tout moment et de plein droit, toute disposition contractuelle y compris ses Solutions, ses CGV et CP. Ces modifications sont applicables immédiatement à toutes nouvelles commandes de Solutions.
- 13.2. Concernant les Solutions en cours d'utilisation, le Client est notifié par courriel desdites modifications. Les modifications entrent en vigueur au moment où elles sont acceptées et au plus tard 30 jours après la mise-à-jour.
- 13.3. Si le Client n'accepte pas les modifications, il doit, dans les 30 jours à partir de la réception de la notification des modifications concernées, résilier le contrat pour la fin d'un mois moyennant un préavis de trois mois.
- 13.4. En l'absence d'une telle résiliation, toute modification est considérée comme acceptée par le Client.
- 13.5. Les éventuelles augmentations de prix des Solutions n'entrent en vigueur qu'à la prochaine période contractuelle. Ne sont pas concernées par ce point les modifications ou l'introduction d'impôts et taxes étatiques, si bien que 2itea est, dans ce contexte, en droit d'adapter ses prix en fonction desdites modifications ou introductions, et ce pendant la durée contractuelle et sans devoir notifier le Client.
- 13.6. Les modifications des conditions de Produits Tiers et les mises en conformité légales ou réglementaires peuvent intervenir immédiatement dans la mesure où 2itea ne les maîtrise pas.
- 13.7. Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGV sont ou deviennent nulles, la validité des dispositions restantes n'en est pas affectée. Les clauses nulles ou invalide sont remplacées par la disposition qu'aurait prise 2itea de bonne foi et en suivant la logique économique si elle avait eu conscience du manquement au moment de la rédaction des présentes CGV.
- 13.8. Un transfert par le Client des Solutions de 2itea (gratuitement ou contre rémunération) à des tiers pour utilisation ou un transfert par le Client à un tiers des droits et obligations découlant du contrat ne sont autorisés qu'avec l'accord préalable écrit de 2itea et du tiers. Le transfert présuppose en tous les cas la prise de connaissance et l'approbation par le tiers des CGV et CP idoines. Dans ce contexte, le Client s'engage à documenter l'approbation par le tiers concerné par une preuve adéquate et à la présenter à 2itea sur demande uniquement.

2itea Sàrl 13/14



- 13.9. L'absence de prises de mesures immédiates par 2itea en cas de violation contractuelle par le Client ne saurait être interprété comme une renonciation par 2itea de ses droits (par exemple, à prendre des mesures ultérieurement).
- 13.10. Il appartient au Client de se procurer le matériel informatique ou de télécommunication éventuellement nécessaire dans le cadre de l'utilisation d'une Solution. Les coûts relatifs à cette acquisition, mise à disposition, utilisation et maintenance de ce matériel sont à la charge du Client et aucune garantie n'est donnée par 2itea quant à la compatibilité de ce matériel avec les Solutions commandées par le Client.

# 14. Droit applicable et for

- 14.1. Le droit suisse est le seul droit applicable à la relation contractuelle entre 2itea et son Client, y compris des CGV et CP, à l'exclusion de toute règle de conflits de lois et des dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 14.2. Tout litige découlant du contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris des CGV et CP, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux ordinaires du siège de 2itea, un recours au Tribunal fédéral suisse étant réservé. 2itea est également en droit de poursuivre le Client à son domicile.
- 14.3. 2itea et le Client s'efforceront avant toute procédure judiciaire de régler à l'amiable tout litige découlant du contrat ou se rapportant à celui-ci, y compris des CGV et CP.

CGV du 20 septembre 2023